

KLARSEN SA
1 Cours Xavier Arnozan
33000 BORDEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe KLARSEN SA relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements comptables : réglementation comptable » de l'annexe à la page 4, qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Le groupe KLARSEN présente à l'actif de son bilan des immobilisations incorporelles d'une valeur nette de 2.917.652 euros telles que présentées aux pages 9 et 10 de l'annexe. La méthode de valorisation de ces immobilisations est réalisée selon les règles et méthodes décrites dans la note 3.1 de l'annexe.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative aux estimations comptables et dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Votre groupe a comptabilisé une correction d'erreur en résultat exceptionnel, telle que présentée dans la note 1.3 « Changements comptables : correction d'erreur » à la page 5 de l'annexe. Nous nous sommes assurés que le traitement comptable de cette correction d'erreur en termes de comptabilisation, de présentation et d'information communiquée dans l'annexe sont conformes aux dispositions du référentiel comptable applicable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de du groupe à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupe ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bordeaux, le

Arthaud & Associés Atlantique
Commissaire aux comptes

Laurence VERSAILLE
Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste
nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC de Grande Aquitaine

[4]

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles	2 917 652	3 629 975
<i>Dont écarts d'acquisition positifs</i>	1 170 000	1 459 522
Immobilisations corporelles	51 823	15 361
Immobilisations financières	63 602	63 602
	3 033 077	3 708 938
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours		
Créances		
Clients et comptes rattachés	1 415 289	2 048 060
Autres créances et comptes de régularisation	619 391	1 173 006
Valeurs mobilières de placement	24 356	34 760
Disponibilités	26 477	83 315
	2 085 513	3 339 141
TOTAL DE L'ACTIF	5 118 590	7 048 079

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)		
Capital	730 060	662 718
Primes	12 808 554	12 630 353
Réserves	-11 800 409	-11 752 643
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 951 707	-45 302
Autres	33 953	4 868
	-179 549	1 499 994
INTERETS MINORITAIRES	-2 744	-5 028
PROVISIONS	126 221	28 844
DETTES		
Emprunts et dettes financières	106 194	345 636
Fournisseurs et comptes rattachés	1 548 027	1 908 737
Autres dettes et comptes de régularisation dont écarts d'acquisitions négatifs	3 520 441	3 269 896
	5 174 662	5 524 269
TOTAL DU PASSIF	5 118 590	7 048 079

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	4 891 738	6 150 035
Autres produits d'exploitation	1 310 287	197 415
Achats consommés	19 407	16 477
Charges de personnel	1 591 153	1 619 723
Autres charges d'exploitation	5 405 849	4 754 926
Impôts et taxes	20 435	21 673
Dotations aux amortissements, dépréciation et provisions	159 070	172 084
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations et reprises des écarts d'acquisition	-993 889	-237 433
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées	289 522	0
Reprise des écarts d'acquisitions négatifs liés aux entités intégrées	0	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations et reprises des écarts d'acquisition	-1 283 411	-237 433
Charges et produits financiers	-68 459	-121 522
Charges et produits exceptionnels	-175 000	280 338
Impôts sur les résultats	-425 016	33 315
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 951 886	-45 302
Part du groupe	-1 951 707	-47 765
Part des minoritaires	-179	2 463
Nombre d'actions	3 650 298	3 313 592
Résultat par action du groupe	-0,53	-0,01
Résultat dilué par action du groupe	-0,41	-0,01

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

SOMMAIRE

1. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D’EVALUATION	4
1.1. PRINCIPES COMPTABLES	4
1.2. CHANGEMENTS COMPTABLES : REGLEMENTATION COMPTABLE	4
1.3. CHANGEMENTS COMPTABLES : CORRECTION D’ERREUR.....	4
1.4. FAITS MARQUANTS	6
1.5. METHODES DE CONSOLIDATION.....	6
1.6. ELIMINATION DES OPERATIONS INTRA-GROUPES	6
1.7. ECARTS D’ACQUISITION.....	6
1.8. METHODES DE CONVERSION DES COMPTES ETABLIS EN MONNAIES ETRANGERES.....	7
1.9. APPLICATION DES METHODES DE REFERENCE	7
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	7
3. DETAIL DES POSTES DU BILAN ET DU RESULTAT CONSOLIDE	8
3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	8
3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	10
3.3. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	10
3.4. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS.....	11
3.5. PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	11
3.6. CREANCES	11
3.7. TABLEAU DES CREANCES PAR ECHEANCE	12
3.8. CAPITAL SOCIAL.....	12
3.9. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	12
3.10. DETAIL DU RESULTAT CONSOLIDE.....	13
3.11. ENGAGEMENTS DE RETRAITE.....	13
3.12. PROVISIONS	13
3.13. TABLEAU DES EMPRUNTS	14
3.14. TABLEAU DES DETTES PAR ECHEANCE	14
3.17. AUTRES DETTES.....	15
3.18. PREUVE D’IMPOT	16
3.19. CHARGE D’IMPOT SUR LES BENEFICES	16
3.20. RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT PAR ACTION DILUE.....	16
3.21. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (EN €)	17
4. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	18
4.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES	18
4.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS.....	18
5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	18
6. AUTRES INFORMATIONS	18
6.1. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	18
6.2. MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	18
6.3. PARTIES LIEES.....	18
6.4. EFFECTIF MOYEN	18

1. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthode et règles d'évaluation

1.1. Principes comptables

En vue d'apporter une information financière claire et complète, la société a décidé d'opter pour l'établissement de comptes consolidés sans être soumise à une obligation légale.

Les comptes annuels et les situations consolidés de la SA KLARSEN et ses filiales sont élaborés selon les principes comptables décrits dans cette note et respectent les dispositions du règlement ANC n°2020-01.

Les comptes consolidés du groupe KLARSEN sont établis conformément aux principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes d'évaluation, des coûts historiques et de continuité d'exploitation.

1.2. Changements comptables : réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31/12/2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Les incidences de l'application de ce nouveau règlement sont :

- **Suppression de la technique des transferts de charges** : au 31/12/2024 un montant de 19 K€ était inscrit en transfert de charges représentant des avantages en nature et des transferts d'amortissement en marge, il apparaît dans le comparatif du compte de résultat consolidé sur la ligne "Autres produits d'exploitation".

Au 31/12/2025 les avantages en nature sont inscrit au crédit des comptes de "Charges de personnel" pour 10 K€ et au crédit des dotations aux amortissements pour 3 K€.

- **Nouvelle définition du résultat exceptionnel** : à compter du 1^{er} janvier 2025 conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

– les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;

- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel ainsi le résultat exceptionnel pour 280 K€ au 31/12/2024 aurait été classée en résultat d'exploitation avec l'application du nouveau règlement.

1.3. Changements comptables : correction d'erreur

Les enveloppes d'échange marchandises, facturées en année N et non utilisées sur cette période, sont normalement reportées sur l'année N+1. Concernant les enveloppes 2024, reportées sur 2025 et finalement non utilisées au 31/12/2025, il a été décidé que les facturations liées (pour un total de 400 K€) soient comptablement annulées/extournées sur l'exercice 2025 en résultat exceptionnel en correction d'erreur.

En vision proforma, ces opérations sont ainsi corrigées sur l'exercice 2024 :

Données en K€	Présentation comptable		Présentation proforma	
Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	4 891	6 150	4 891	5 750
Résultat d'exploitation	-1 283	-237	-1 283	-387
Résultat financier	-68	-121	-68	-121
Résultat exceptionnel	-175	280	-25	280
Impôt sur les résultats	-425	33	-425	33
Résultat net	-1 951	-45	-1 801	-195

1.4. Faits marquants

- La société KLARSEN avait demandé et obtenu une procédure de sauvegarde en date du 5 juillet 2017. La sortie anticipée de la procédure de sauvegarde a été acceptée le 16 mai 2018 et le plan de sauvegarde a été arrêté sur une durée de 96 mois. La procédure de sauvegarde a été convertie en procédure de redressement judiciaire le 25 avril 2019.

Le plan de continuation de la société a été intégralement accepté par le Tribunal de Commerce de Bordeaux le 9 décembre 2020.

Le plan est toujours en cours au 31 décembre 2025, le montant restant dû en autres dettes est de 1 336 K€ comprenant la sixième échéance du plan réglée en janvier 2026.

- Une augmentation de capital a été réalisée le 1er décembre 2025 par émission de 317 308 actions au prix de 1 € soit 0.20 € de nominal par action pour un total de 63 K€ et 0.80 € de prime d'émission par action représentant un total de 253 K€.

Il a été émis des bons de souscription pour les actions nouvelles et anciennes pour un total de 1 153 316 bons de souscription.

Au 31 décembre 2025 19 398 bons ont été exercés représentant une augmentation de capital de 4 K€ en capital et 8 K€ de prime d'émission.

1.5. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des situations arrêtées au 31 décembre 2025. Toutes les participations dans lesquelles la SA KLARSEN assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les sociétés du groupe clôturent à la même date.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des associés minoritaires ;
- Eliminer les opérations et comptes réciproques entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

1.6. Elimination des opérations intra-groupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

1.7. Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;

- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis ou non selon leur durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée, est amorti sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. En cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.
- dont la durée d'utilisation est non limitée, n'est pas amorti. En contrepartie, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

1.8. Méthodes de conversion des comptes établis en monnaies étrangères

Tous les éléments d'actifs et de passifs des entreprises consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, les capitaux propres sont maintenus au cours historique. Les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion » pour la part revenant à l'entreprise consolidante et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

1.9. Application des méthodes de référence

L'application des méthodes de référence du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de référence	Oui/Non/N/A	Note
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	§ 3.12
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

N/A : non applicable

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises constituant le groupe KLARSEN sont au nombre de 4 :

- La SA KLARSEN (SIREN : 433 234 325) située 1 cours Xavier Arnozan à Bordeaux (33) qui est la société mère.
- La société CONCOURS MANIA CANADA Inc créée le 18 février 2014 et détenue à 100% par la SA KLARSEN, située à Montréal Québec au Canada.
- La société ITL INFORMATIQUE (SIREN : 330 414 988) située 13 rue du Canal à Oberschaeffolsheim (67) détenue à 100%.
- La société DAFI INFORMATIQUE (SIREN : 408370658) située 13 rue du Canal à Oberschaeffolsheim (67) détenue à 95.52% par la société ITL INFORMATIQUE

3. DETAIL DES POSTES DU BILAN ET DU RESULTAT CONSOLIDE

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus, y compris les frais d'acquisition) pour les actifs acquis à titre onéreux ou à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

3.1.1. Ecart d'acquisition

3.1.1.1. TELAXO

Un écart d'acquisition de 3 440 K€ a été enregistré en 2012 à la suite du rachat de la société TELAXO.

Cet écart d'acquisition n'a pas de durée de vie limitée et n'a par conséquent pas fait l'objet d'amortissement.

Il a fait l'objet d'une dépréciation de 3 440 K€ au 31/12/2017. Les dépréciations d'écart d'acquisition sont irréversibles.

3.1.1.2. Groupe ITL INFORMATIQUE

Un écart d'acquisition a été dégagé pour le groupe ITL INFORMATIQUE au cours de l'exercice 2023 pour 1 459 K€.

Cet écart positif, qui correspond à la différence entre le prix d'achat des titres et l'actif net comptable, a été affecté en immobilisations incorporelles. Cet écart d'acquisition qui n'a pas de durée de vie limitée n'est pas, en conséquence, amortissable.

Un test de dépréciation a été effectué pour comparer la valeur actuelle du fonds commercial représentatif de cet écart d'acquisition avec la valeur comptable. Une provision de 289 K€ a été constatée au 31 décembre 2025.

3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Le poste fonds commercial présent au bilan correspond à l'achat du fonds de commerce ACTIPLAY par la société ACTIPLAY MONTPELLIER le 05/12/2011.

Ce fond commercial n'a pas de durée de vie limitée et n'est pas, en conséquence, amortissable. En contrepartie, ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive.

Un test de dépréciation a été effectué pour comparer la valeur actuelle des fonds commerciaux avec la valeur comptable.

Une dépréciation a été constatée pour un montant de 1 008 K€ au 31/12/2018.

Les immobilisations incorporelles comprennent également des fichiers acquis pour un montant de 1 381 K€. Conformément à l'article 214-3 du PCG, chaque année, un test de valeur est engagé et ces fichiers sont évalués par référence au revenu moyen par utilisateur (ARPU). Aucune perte de valeur n'est à constater à la date de clôture de la situation.

Il a également été constaté une dépréciation sur les autres immobilisations incorporelles de 340 K€ au 31/12/2017. Cette provision a été portée à 874 K€ au 31/12/2019 et à 1 049 K€ au 31/12/2023. Au 31/12/2024 elle est de 1 028 K€. Cette provision a été reprise au 31/12/2025 suite à la cession des immobilisations corporelles correspondantes.

3.1.3. Immobilisations développées en interne

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées par le groupe regroupent les frais de développement des différents projets liés notamment à l'exploitation de logiciels et de jeux. La valorisation des différents projets est effectuée à leur coût interne. Une immobilisation incorporelle identifiable générée en interne résultant du développement d'un projet interne est comptabilisée à l'actif du bilan si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique du projet ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la probabilité de générer des avantages économiques futurs ;
- la disponibilité de ressources techniques et financières pour achever le développement du projet ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Lorsque les principes pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas satisfaits, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Le montant net à la clôture des immobilisations générées en interne s'élève 283 K€.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Aménagements et agencements divers 1 à 15 ans
- Matériel de transport 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatiques 1 à 5 ans
- Mobilier 3 à 10 ans

3.3. Tableau des immobilisations

Désignation	Valeur brute début d'exercice	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Ecart d'acquisition	4 900 420			-	4 900 420
Frais de développement	174 812				174 812
Concessions, brevets et droits similaires	2 010 448		88 025	1 159 715	938 758
Fonds commercial	1 008 705				1 008 705
Autres immobilisations incorporelles	1 784 248		40 000	443 030	1 381 218
Immobilisations incorporelles en cours	-		116 775	68 025	48 750
Total immobilisations incorporelles	9 878 633	-	244 800	1 670 770	8 452 663
Installations générales, aménagements divers	14 138		43 754		57 892
Matériel de transport	8 594			8 594	0
Matériel de bureau et informatique	34 952		1 748	88	36 612
Mobilier	1 075				1 075
Total immobilisations corporelles	58 759	-	45 502	8 682	95 579
Autres titres immobilisés	8 602				8 602
Autres immobilisations financières	55 000				55 000
Total immobilisations financières	63 602	-	-	-	63 602
TOTAL GENERAL	10 000 995	0	290 302	1 679 452	8 611 844

3.4. Tableau des amortissements

Désignation	Valeur brute début d'exercice	Variations de périmètre	Dotations amortissements	Dotations provisions	Reprises	Valeur brute fin d'exercice
Ecart d'acquisition	3 440 898			289 522		3 730 420
Frais de développement	21 875		34 962			56 837
Concessions, brevets et droits similaires	1 774 093		119 474		1 159 715	733 852
Fonds commercial	1 008 705					1 008 705
Autres immobilisations incorporelles	3 088		2 110			5 198
Immobilisations incorporelles en cours						-
Total immobilisations incorporelles	6 248 659	-	156 546	289 522	1 159 715	5 535 012
Installations générales, aménagements divers	5 007		3 979			8 986
Matériel de transport	5 250		146		5 396	-
Matériel informatique	32 487		1 376		88	33 775
Mobilier	654		341			995
Total immobilisations corporelles	43 398	-	5 842	-	5 484	43 756
Autres titres immobilisés						-
Autres immobilisations financières						-
Total immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	6 292 057	0	162 388	289 522	1 165 199	5 578 768

3.5. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.7. Tableau des créances par échéance

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	55 000		55 000
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	418 320	418 320	
Autres créances clients	1 371 265	1 371 265	-
Dépréciations clients	- 374 296	- 374 296	
Personnel et organismes sociaux	2 956	2 956	
Etat (1)	401 648	372 974	28 674
Débiteurs divers	69 642	69 642	-
Dépréciations des autres créances	- 18 200	- 18 200	
Charges constatées d'avance	52 708	52 708	-
Ecart de conversion actif	110 637	110 637	
TOTAL GENERAL	2 089 680	2 006 006	83 674
(1) Dont impôt exigible	137	5	
(1) Dont impôt différé	-		

3.8. Capital social

Le capital social se compose de 3 650 298 actions.

3.9. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Situation au 31/12/2024	662 718	12 630 353	- 11 752 643	- 47 765	4 868	1 497 531	- 5 028	1 492 503
Affectation du résultat			- 47 765	47 765		-	2 463	2 463
Augmentation du capital	67 341	178 201				245 542		245 542
Intégration des sociétés acquises ou créées						-		-
répartition des capitaux propres						-		-
élimination des titres au prix d'acquisition						-		-
écart d'acquisition						-		-
Ecart de conversion					29 085	29 085		29 085
Résultat de l'exercice consolidé				- 1 951 708		- 1 951 708	- 179	- 1 951 887
Situation au 31/12/2025	730 060	12 808 554	- 11 800 408	- 1 951 708	33 953	- 179 550	- 2 744	- 182 294

3.10. Détail du résultat consolidé

	Total	KLARSEN	Canada	ITL INFORMATIQUE	DAFI
Résultat net avant consolidation	-1 870 496	-1 500 964	6 931	-361 928	-14 535
Retraitement provision sites internet	36 430		36 430		
Amortissements sur sortie fichiers	-116 514	-116 514			
Amortissements dérogatoires	15 421	15 421			
Dotations et reprises créances réciproques	235 362	186 030		49 332	
Dotation dépréciation des titres de participation	454 926	320 654		134 272	
Dotation dépréciation écart d'acquisition	-289 522	-289 522			
CCA sur refacturation groupe	1 721	1 721			
IFC variation	10 039	-386			10 425
Impôt différé variation	-429 253	-466 726	0	37 360	113
Total résultat consolidé	-1 951 887	-1 850 286	43 360	-140 964	-3 997
Part du groupe	-1 951 708	-1 850 286	43 360	-140 964	-3 818
Part des minoritaires	-179				-179

3.11. Engagements de retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes sociaux. Ils sont provisionnés au 31/12/2025 pour 15 K€ charges sociales comprises.

La méthode de calcul des engagements retraites utilisées est la méthode rétrospective en droits proratisés temporis. Les paramètres de calcul retenus sont les suivants :

- Départ volontaire à l'âge de 67 ans
- Progression des salaires de 1% par an
- Rotation forte du personnel
- Probabilité de survie à l'âge de la retraite
- Taux d'actualisation de 3.96%

3.12. Provisions

Les provisions s'élèvent à la clôture à 126 K€ et comprennent les provisions pour charges relatives aux engagements d'indemnités de fin de carrière soit 15 K€ (cf détail au § 3.12) et les provisions pour pertes de change soit 110 K€

3.13. Tableau des emprunts

Désignation des emprunts	Montant d'origine	Taux	Organisme financeur	Échéances		Montant au bilan d'ouverture	Remboursé dans l'exercice	Montant au bilan de clôture	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans
				Début	Fin						
ITL INFORMATIQUE - PGE	350 000	0,25%	Société Générale	07/2021	07/2026	139 513	87 964	51 549	51 549	0	0
DAFI INFORMATIQUE - PGE	51 000	0,73%	Banque Populaire	03/2021	03/2027	23 180	10 255	12 925	10 331	2 594	0
VALEUR AU BILAN AU 31/12/2025						162 694	98 220	64 474	61 879	2 594	0

3.14. Tableau des dettes par échéance

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus (1)	A plus d'1 an
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Emprunts auprès des étab de crédit	105 341	102 747	2 594
Emprunts et dettes financières diverses	853	853	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 548 027	1 548 027	-
Personnel et organismes sociaux	296 235	296 235	-
Etat (2)	473 257	467 321	5 936
Groupe et associés	-	-	-
Dettes sur immobilisations	1 220 108	1 220 108	-
Dettes du plan de redressement	1 433 187	198 946	1 234 241
Autres dettes	89 418	89 418	-
Produits constatés d'avance	8 236	8 236	-
TOTAL GENERAL	5 174 662	3 931 890	1 242 772
(3) Dont impôt exigible	65		
(3) Dont impôt différé	5 936		

3.15. Impôts différés

Les retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées pour les rendre homogènes avec les principes comptables du groupe ou pour éliminer l'effet des législations fiscales, ainsi que l'existence de décalages temporaires d'impositions dans le temps, génèrent des différences entre la base imposable et le résultat consolidé avant impôt.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entreprise.

Ils se décomposent ainsi en € :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Décalage Fiscal/Social (1)	75 166	63 665	11 501
Provision congés payés	75 166	63 665	11 501
Impacts ID liés aux Retraitements/Eliminations (2)	-611 823	-441 867	-169 956
IFC	15 584	25 623	-10 039
Plus value Actiplay Italie	270	270	0
Amortissements fichiers	-349 541	-466 054	116 513
Dotation provision créance réciproque	-317 713		-317 713
Amortissements dérogatoires	-37 528	-22 107	-15 421
Frais d'acquisitions des titres	77 105	77 105	0
Frais d'acquisitions des immobilisations		-56 704	56 704
Déficits reportables (3)	512 919	2 014 768	-1 501 849
Total Bases (1) + (2) + (3)	-23 738	1 636 566	-1 660 304
Imposition différée	-5 935	423 317	-429 252

Le signe + correspond à un impôt différé actif

Le signe – correspond à un impôt différé passif

Le taux d'imposition retenue est le taux de 25%.

Les déficits reportables ont donné lieu à des impôts différés actifs dans les comptes consolidés dans la mesure où il existe une forte probabilité de réaliser des bénéfices futurs, c'est-à-dire en tenant compte des bénéfices prévisionnels sur les 5 prochaines années.

3.16. Dettes sur immobilisations

Les dettes sur immobilisations pour un montant de 1 220 K€ correspondent au crédit-vendeur souscrit en 2023 sur le solde du prix d'acquisition des actions ITL INFORMATIQUE d'une durée de 3 ans et demi à l'origine.

Une procédure contentieuse est en cours concernant cette dette.

3.17. Autres dettes

Les autres dettes du bilan correspondent pour 1 336 K€ au plan de continuation de la société accepté par le Tribunal de Commerce de Bordeaux le 9 décembre 2020.

3.18. Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit (en K€) :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat consolidé avant impôt	-1 710	-78
Charge d'impôt théorique	-427	-20
Variation de taux	0	0
Décalages permanents	43	8
Décalages temporaires	10	-4
Imposition différée non comptabilisée mais utilisée sur l'exercice	740	-8
Retraitement provision	63	-5
Impôts sur les bénéfices forfaitaires	-4	-4
Charge d'impôt effective	425	-33

3.19. Charge d'impôt sur les bénéfices

Le poste impôts sur les bénéfices se décompose comme suit :

Total impôts sur les bénéfices exigibles	-4 K€
Total variation des impôts différés	429 K€
Charge d'impôts sur les bénéfices de l'exercice	425 K€

3.20. Résultat par action et résultat par action dilué

Le résultat par action du groupe est de -0.53 € et le résultat par action dilué du groupe est de -0.41 €.

3.21. Tableau des flux de trésorerie (en €)

	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'activité	25 690	-178 509
Résultat net des sociétés intégrées	-1 951 887	-45 302
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	-478 941	259 187
- Variation des impôts différés	429 253	-28 715
- Plus et moins-values de cession	1 384 712	-19 964
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-616 863	165 207
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-642 553	343 716
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-154 144	-636 993
- Acquisition d'immobilisations	-222 277	-196 717
Ecart taux de conversion sur immobilisations	0	21 488
Cession d'immobilisations	53 299	30 038
Incidence des variations de périmètre	0	0
Variation du BFR lié aux opérations d'investissement	14 834	-491 802
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	181 905	-101 622
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation de capital en numéraire	245 543	
Emissions d'emprunts	0	
Remboursements d'emprunts	-98 220	-100 140
Apports en compte courant	0	511
Remboursements des comptes courants	-30 933	0
Ecart de conversion	65 515	-1 993
Variation de trésorerie	53 450	-917 125
Trésorerie d'ouverture	11 444	928 569
Trésorerie de clôture	64 894	11 444
	1	1

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1. Engagements hors bilan donnés

Dans le cadre du financement de l'acquisition du site Jeux.com, les emprunts ont été couverts par les garanties suivantes :

- Emprunt BPI France (ex OSEO) de 1 100 K€ :
 - o Retenue de garantie versée de 55 K€ remboursable à la fin du contrat
 - o Contrat assurance décès-invalidité de Julien PARROU au profit de BPI France (ex OSEO) pour 1 100 K

Au 31/12/2025, le montant restant dû à la BPI couvert par ces garanties est de 147 K€ compris dans le plan de redressement classé en « Autres dettes ».

4.2. Engagements hors bilan reçus

Lors de la cession des parts de la société ITL INFORMATIQUE en date du 3 juillet 2023, une convention de garantie de passif a été signée avec les cédants à hauteur de 340 000 €. Cette garantie prendra fin le 3 juillet 2028.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La filiale CONCOURMANIA CANADA Inc a été dissoute le 13 janvier 2026.

Une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 mai 2026 pour la filiale ITL INFORMATIQUE.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 28 766 €.

6.2. Membres des organes d'administration et de direction

L'information sur la rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée car cette information aurait pour effet de renseigner une donnée individuelle.

6.3. Parties liées

Les transactions avec les parties liées sont des transactions courantes.

6.4. Effectif moyen

L'effectif moyen salarié sur l'exercice est de 18 personnes.